



Compte rendu

Rencontre du comité EHDAA

Lieu : Rencontre en virtuel

Date : 3 février 2025

Heure : 19 h 15

1. Accueil et mot de bienvenue – Accueil des nouveaux membres :

Mme Marie-Andrée Couillard souhaite la bienvenue à tous et invite les membres à faire un tour de table afin que tous les membres se présentent à Mme Chantal Frenette, nouveau membre au sein du comité EHDAA qui assiste à sa première rencontre.

Présent.es

En virtuel :

Madame Geneviève Beaudoin, École de la Saumonière, Donnacona

Madame Marie-Andrée Couillard, Centre de services scolaire de Portneuf

Madame Chantal Frenette, École secondaire Saint-Marc, Saint-Marc-des-Carières

Madame Mélanie Gilbert, École Sainte-Marie-et-du-Goéland, Saint-Marc-des-Carières

Madame Geneviève Gosselin, IRDPQ de Portneuf

Madame Alexandra Hallé, École du Perce-Neige, Pont-Rouge

Madame Danielle-Christine Houde, École secondaire de Donnacona, Donnacona

Madame Julie Maltais-Laflamme, École de la Riveraine, Portneuf

Monsieur Stéphane Morissette, Centre de services scolaire de Portneuf

Madame Sindy Petitclerc, École secondaire Saint-Marc, Saint-Marc-des-Carières

Absent.es

Madame Guylaine Bédard, École secondaire de Donnacona, Donnacona

Madame Karen Laverdière, École Sainte-Marie-et-du-Goéland, Saint-Marc-des-Carières

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Julie Maltais-Laflamme fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des points à ajouter.

Mme Danielle-Christine Houde demande d'ajouter les points suivants :

- Coupures budgétaires
- Question sur le comité de parents
- Disparition du programme PAI

Mme Geneviève Gosselin ajoute le point suivant :

- Outil à la communication pour les EHDAA

Mme Alexandra Hallé demande d'ajouter les points suivants :

- Consultation et sondage
- Politique des EHDAA

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Alexandra Hallé et appuyée par Mme Danielle-Christine Houde.

3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 25 novembre 2024

L'adoption du compte rendu est proposée par Mme Geneviève Gosselin et appuyée par Mme Sindy Petitclerc.

4. Consultation des critères de répartition des services éducatifs complémentaires 2025-2026

Mme Marie-Andrée Couillard présente les différents critères de répartition des ressources. Mme Geneviève Beaudoin suggère que les élèves en classes langages puissent bénéficier de l'aide de la psychoéducatrice.

Mme Alexandra Hallé propose que le nombre d'élèves ayant un plan d'intervention actif soient mentionnés dans la section de l'orthopédagogie.

5. Semaine de la persévérance – Lumière sur nos classes régionales!

Mme Marie-Andrée Couillard informe les membres qu'un courriel a été envoyé aux écoles afin de les inviter à participer à la semaine de la persévérance. Voici donc le texte qui a été envoyé :

Bon matin à tous,

L'an dernier, les membres du comité CSS EHDAA soulignaient la persévérance scolaire de nos élèves par un diplôme remis sur place, dans vos milieux. Nos élèves étaient bien fiers de poser par la suite avec vous!

Lors de cette tournée, nous avons mis en lumière la persévérance de nos élèves qui avaient un plan d'intervention et qui étaient dans une classe régulière. Cette année, nous souhaitons mettre de l'avant le travail des élèves qui fréquentent les classes régionales de notre Centre de services scolaire.

Si vous accueillez une classe spécialisée dans votre école, et que vous souhaitez mettre de l'avant le travail des élèves accompagnés des équipes-classe, ce message est pour vous!

Nous vous invitons donc à nous faire part d'un projet collaboratif qui met en lumière la persévérance de vos élèves et l'équipe-classe qui les accompagnent. Nous vous demanderons de nous décrire le projet par un court paragraphe et planifierons par la suite la prise de photo pour diffusion. N'hésitez pas à partager à vos équipes!

*Merci d'aviser Mme Nathalie Thibault de votre intérêt à l'adresse courriel suivante :
nthibault@cssportneuf.gouv.qc.ca.*

Je vous souhaite une belle journée.

6. Correspondance

Aucune correspondance

7. Affaires diverses et/ou varia

a) Coupures annoncées

Mme Danielle-Christine Houde se questionne à savoir si les coupures annoncées toucheront les services aux élèves. Mme Marie-Andrée Couillard spécifie que les services aux élèves ne peuvent être touchés.

b) Question pour le comité de parents

Mme Danielle-Christine Houde demande à Mme Julie Maltais-Laflamme, qui est la représentante au comité de parents, si la question de l'absentéisme a été abordée lors de leur dernière rencontre. Mme Julie Maltais-Laflamme mentionne que ce sujet n'a pas été à l'ordre du jour.

c) Disparition du PAI

Mme Danielle-Christine Houde aimerait avoir plus d'informations concernant la disparition du programme PAI. Mme Marie-Andrée Couillard lui propose de discuter de ce point à la prochaine rencontre.

d) Les outils de communication pour les EHDA

Mme Geneviève Gosselin souhaiterait avoir un portrait des élèves utilisant un outil d'aide à la communication en classe afin de voir si le nouveau comité mis sur pied au CIUSSS peut apporter sa contribution durant la période estivale.

e) Consultation / Sondage

Mme Alexandra Hallé propose que le Centre de services scolaire se dote d'une façon de faire pour sonder les parents des élèves HDAA sur les services reçus à l'école, afin de connaître leurs attentes. Ce point sera ajouté à la prochaine rencontre du comité.

f) Politique EHDA

Mme Alexandra Hallé mentionne que dans les normes et modalités des écoles, il devrait y avoir un libellé pour les élèves HDAA. Elle est allée voir sur le site d'une école d'un autre CSS et voici ce qui est inscrit :

Les règles pour l'utilisation des mesures d'adaptation :

- En période d'évaluation, la direction de l'école est autorisée à mettre en place les mesures énumérées ci-dessous pour un élève ayant des besoins particuliers. Le lien entre la mesure et le besoin particulier de l'élève, reconnu par le personnel scolaire, doit être établi dans un plan d'intervention. Cette mesure doit être régulièrement utilisée par l'élève en cours d'apprentissage et d'évaluation et elle doit solliciter la prise de décision de l'élève. L'élève qui a recourt à une mesure doit, en tout temps, accomplir sa tâche seul. Une surveillance continue doit permettre de confirmer sur la copie finale de l'élève que celui-ci s'est prévalu de la mesure autorisée.
- Prolongation de la durée prévue de l'épreuve jusqu'à un maximum équivalant au tiers du temps normalement alloué.
- Accompagnement pour lire des textes, sauf dans les cas où la compétence à lire est évaluée, en langue d'enseignement et en langue seconde.
- Utilisation d'un outil d'aide à la lecture (ex. : synthétiseur vocal) et à l'écriture (ex. : correcteur grammatical et lexical, prédicteur de mots), pour la passation des épreuves ministérielles (y compris les épreuves de lecture en langue d'enseignement et en langue seconde). Toute fonction de reconnaissance vocale doit être désactivée pendant la durée totale des épreuves dans le cas où la compétence à écrire est évaluée. Les logiciels de traduction ne peuvent être utilisés dans le contexte d'une épreuve de langue seconde.
- Utilisation d'un ordinateur dans le respect de certaines conditions : limitation de l'accès à Internet aux seules épreuves pour lesquelles cet accès est prévu; absence de communication entre les postes d'un réseau; présence d'un soutien technique avant et pendant les épreuves, prise périodique de sauvegardes durant les épreuves et impression de la copie finale en caractères de 12 points; cette copie doit inclure un pied de page indiquant le nom de l'élève, son code permanent, le

nom de la surveillante ou du surveillant, le code des épreuves et la date d'administration.

- Utilisation d'un appareil de lecture : télé visionneuse, loupe, support de lecture (plan incliné).
- Autres mesures prévues dans le plan d'intervention et autorisées en contexte d'évaluation par la sanction des études.

Mme Alexandra Hallé demande que la politique soit révisée pour la fin du mois de juin 2026.

8. Point statutaire

Aucun

9. Date et endroit de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 28 avril 2025.

10. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Danielle-Christine Houde et appuyée par Mme Geneviève Gosselin.

Heure de levée de la réunion : 21 h 25

Durée : 2 h 10

Signature de la secrétaire de l'assemblée